CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E3826** **VALABLE JUSQU'AU** **29/11/2026**

ÉDITÉ LE **03/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1983
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/07/2013
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE 327983631

Siret : **327 983 631 00026**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 9226373

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 555 914 2104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 555 914 2104

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **ENTREPRISE ALBAS PERE ET FILS**

10 BIS AVENUE FRANCOIS MITTERRAND
11500 QUILLAN

Téléphone : 04 68 20 06 56 **Fax :**
Portable : 06 08 90 62 77

Site Internet :
E-mail : albaspereetfils@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
ALBAS JEROME PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	03/10/2024
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	16/10/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/10/2024
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/10/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	16/10/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	22/11/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/11/2026 15:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.